

Le titulaire du brevet de technicien supérieur « Collaborateur juriste notarial » s'insère au sein de l'office notarial comme collaborateur. Le titulaire du diplôme s'insère au sein de l'activité notariale, activité réglementée, dont il doit comprendre la portée et les impératifs de la mission de service public. À ce titre et pour lui permettre d'exercer efficacement le rôle qui lui sera dévolu au sein d'un office notarial, il doit être informé des évolutions réglementaires et de leurs implications.

Il agit de manière autonome pour les actes à la fois simples et courants, ou sur instructions pour les actes plus complexes. L'ensemble des activités d'un office notarial ne trouve son aboutissement que dans la signature de l'acte authentique par le notaire lui-même et dans la mise en œuvre des conséquences qui en découlent. L'ensemble des activités exercées par le titulaire du BTS « Collaborateur juriste notarial » prend nécessairement appui sur des connaissances juridiques fondamentales et des méthodologies spécifiques au droit.

L'activité du titulaire du BTS « Collaborateur juriste notarial » s'exerce dans le cadre des trois pôles d'activités suivants :

- accompagnement du client dans le respect des règles de déontologie ;

- conduite d'un dossier en droit des personnes, de la famille et du patrimoine familial ;

- conduite d'un dossier en droit des biens dans le domaine de l'immobilier ou de l'entreprise.

Il accomplit l'ensemble des tâches dans le cadre d'une véritable polyvalence et suit, ainsi, le dossier depuis le premier contact avec le client jusqu'à son archivage, ou bien se consacre exclusivement à la production d'actes dans une structure dotée de services effectuant toutes les opérations postérieures à la signature.

L'activité notariale implique des contacts multiples avec des partenaires divers relevant des secteurs public et privé, notamment : services de la publicité foncière et de l'enregistrement, cadastres, services de l'état civil, généalogistes, services d'urbanisme, greffes des tribunaux, notaires, avocats, géomètres experts, agents immobiliers, syndicats de copropriété, etc. L'ensemble des activités suppose l'utilisation d'une documentation juridique et d'outils numériques adaptés dans un contexte de dématérialisation des actes. Ceci requiert la maîtrise d'outils collaboratifs spécifiques à la profession. En particulier, au sein de l'office notarial, et eu égard au statut d'officier public et ministériel conféré à son employeur, le titulaire du BTS « Collaborateur juriste notarial » est tenu, quels que soient le poste occupé et la nature de son activité, de respecter aussi bien les règles d'éthique et de déontologie que la réglementation régissant le notariat.

➡ Débutés

Le titulaire du BTS « Collaborateur juriste notarial » exerce principalement son activité professionnelle au sein d'un office notarial, soit individuel, soit sociétaire.

Métiers accessibles :

- collaborateur(trice) de notaire

➡ Accès à la formation

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS).

En priorité :

- BAC général (en fonction des choix des EDS en classe de 1^{ère} et Terminale)
- BAC STMG

➡ Programme

Matières	1 ^{ère} Année*	2 ^{ème} Année*
Culture générale et expression	3h	3h
Langue vivante étrangère anglaise	3h	3h
Éléments fondamentaux du droit	3h	-
Environnement de l'activité notariale	-	3h
Accompagnement du client selon les règles déontologiques	3h	3h
Conduite d'un dossier en droit des personnes, de la famille et du patrimoine familial	9h	9h
Conduite d'un dossier en droit des biens dans le domaine immobilier ou de l'entreprise	9h	9h
Langue vivante étrangère 2 (facultatif)	2h	2h

*horaires hebdomadaires

Grille d'examen

Épreuves	Coef.
E1 - Culture générale et expression	3
E2 - Langue vivante étrangère anglaise	2
Sous-épreuve : Compréhension de l'écrit et expression écrite	
Sous-épreuve : Production orale en continu et interaction	
E3 - Environnement technique, juridique, économique et managérial du notariat	4
Sous-épreuve : Éléments fondamentaux du droit	
Sous-épreuve : Environnement de l'activité notariale	



E4 - Accompagnement du client selon les règles déontologiques	3
E5 – Accompagnement du client selon les règles déontologiques	5
E6 – Conduite d'un dossier en droit des biens dans le domaine immobilier ou de l'entreprise	5
Langue vivante étrangère 2 (facultatif)	Pts > 10
Engagement étudiant(facultatif) °	

(1) Cette épreuve vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'[article L. 611-9 du code de l'éducation](#) et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance « engagement étudiant ». Épreuve obligatoire à la suite de laquelle intervient l'épreuve facultative « engagement étudiant » : E6 Conduite et présentation d'activités professionnelles

Descriptif des matières

Environnement économique et managérial :

- Les activités notariales dans leur environnement ;
- Les mécanismes et les opérations relatives à l'activité notariale ;
- Les facteurs d'évolution de l'activité notariale.

Droit général et droit notarial :

- Accompagnement du client selon les règles déontologiques ;
- Conduite d'un dossier en droit des personnes, de la famille et du patrimoine familial ;
- Conduite d'un dossier en droit des biens dans le domaine immobilier ou de l'entreprise ;
- Éléments fondamentaux du droit ;

Techniques notariales :

- communiquer et s'informer : déontologie, accueil et orientation du client, rédaction de courrier, communication électronique, logiciels professionnels, conduite d'entretien ;
- s'organiser : gestion du temps (agenda, planning), organisation des données et archivage (fichiers électroniques, bases de données relationnelles) ;
- rédiger des actes et accomplir les formalités (analyse du dossier), utiliser des barèmes fiscaux professionnels ;
- conduire une négociation immobilière notariale.

Stages

12 semaines en milieu professionnel complètent la formation. Un stage à l'étranger d'une durée maximum de 8 semaines est possible uniquement dans un pays inscrit sur la liste fournie par l'Institut national de formation du notariat (INFN) après avis du Conseil supérieur du notariat (CSN).

Le stage en milieu professionnel permet à l'étudiant de compléter sa formation par l'expérience des pratiques professionnelles correspondant aux compétences décrites dans le référentiel mais aussi par l'utilisation des outils numériques en situation professionnelle. Il permet également de découvrir les relations avec les clients, d'acquérir des qualités relationnelles, des attitudes, des comportements professionnels et de développer le sens des responsabilités par une confrontation aux réalités et aux exigences des fonctions de collaborateur au sein d'un office. Les offices notariaux accueillant un stagiaire s'engagent à positionner le stagiaire dans des situations professionnelles conformes aux exigences et à l'esprit du diplôme.

Poursuite d'études

L'objectif du BTS reste l'insertion professionnelle, même si une poursuite d'études est envisageable. Elle n'est pas acquise de plein droit et reste soumise à examen de dossier et/ou concours. A la suite du BTS, l'étudiant peut poursuivre :

En licence professionnelle en un an, par exemple :

- licence pro Activités juridiques spécialité comptable-taxateur d'études notariales, à Brive-la-Gaillarde (19) avec l'université de Limoges (87) ;
- licence pro Activités juridiques spécialité métiers du notariat, à Nîmes (30), Aix (13), Marseille (13).
- licence pro Activités juridiques spécialité droit et métiers du notariat à Nîmes (30), Angers (49)

En école spécialisée :

- L'Ecole française des administrateurs de biens (EFAB) de Lille offre la possibilité de compléter sa formation avec le titre de Responsable de programmes immobiliers ou avec des certificats de qualification professionnelle (CQP) Négociateur immobilier ou Gestionnaire de biens immobiliers.
- L'Ecole supérieure des professions immobilières (ESPI) de Paris ou de Nantes propose d'intégrer une 3^e année de licence permettant l'obtention du titre de Gestionnaire d'affaires immobilières d'entreprises mais aussi de poursuivre en master (bac+5).

Pour connaître les poursuites d'études envisageables, consultez les guides régionaux "Après le Bac: choisir ses études supérieures" et "Après un Bac +2"



➡ OÙ se former

Haute-Garonne (31)

Lycée Toulouse-Lautrec (Public) **I**

INSTITUT NATIONAL DES FORMATIONS NOTARIALES - Site de Toulouse (Privé sous contrat ens. sup.) **I**

Hérault (34)

Lycée Jean Monnet - Montpellier (Public) **I**

Institut National des Formations Notariales de Montpellier (Privé sous contrat ens. sup.) **I**

Hautes-Pyrénées (65)

Lycée Pradeau la Sède-St Pierre - Tarbes (Privé sous contrat) **I A**

I formation initiale

A formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

➡ Pour en savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/> les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez également au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).